

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRE n° 32/1

O B J E T : Autorisation d'ouvrir et de fermer dans différentes écoles de la
Commune de Saint-Denis des classes primaires et maternelles

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Vice-Recteur vient de me faire parvenir une liste de classes primaires et maternelles à ouvrir ou à fermer dans les différentes écoles de la Ville

Ces propositions de mesures scolaires sont les suivantes :

Fermetures de classesClasses de Fin d'Etudes r

Centrale mixte B	1 classe (1ère)
Damase LEGROS B	2 classes (3ème et 4ème)
PRIMAT mixte	3 classes (2 - 3 et 4ème)
Jules REYDELLET mixte B	1 classe (1ère)
Philippe VINSON mixte	1 classe (1ère)
Saint-François 7ème mixte	1 classe (1ère)
Ruisseau Blanc mixte	1 classe (1ère)
Butor Champ Fleuri mixte	2 classes (3ème et 4ème)

Enseignement Elémentaire

Camélias mixte	1 classe (14ème)
Champ Fleuri garçons	2 classes (7ème et 8ème)
Champ Fleuri filles	3 classes (7 - 8 et 9ème)
Eudoxie MONGE mixte	1 classe (14ème)
Les Badamiers mixte	1 classe (10ème)
Ruisseau Blanc mixte	2 classes (14ème et 15ème)
Saint-François 4ème mixte	1 classe (4ème)
Philippe VINSON mixte	1 classe (10ème)
Gabriel MACE mixte B	1 classe (12ème)
Champ Fleuri mixte	2 classes (12ème et 13ème)
Prima mixte	1 classe (14ème)
Canal du Brûlé mixte	1 classe (14ème)
Montagne 15ème km mixte	1 classe (12ème)
Ruisseau des Noirs mixte	1 classe (12ème)

Enseignement spécialisé

Gabriel MACE mixte A	1 classe (2ème)
----------------------	-----------------

Enseignement pré-élémentaire

Les Banians Sainte-Clotilde	1 classe (3ème)
Saint-François 7ème	1 classe (4ème)

Garderies

VAUBAN

MOUFIA

Avenue de la Gare

1 Classe

./..

Enseignement élémentaire

Centrale mixte B	1 classe (15ème)
Primat mixte	3 classes (12 - 13 et 14ème)
Damase LEGROS mixte A	2 classes (20ème et 21ème)
Candide Azéma mixte A	2 classes (14ème et 15ème)
Candide azéma mixte B	2 classes (14ème et 15ème)
Application Bellepierre mixte	1 classe (7ème)
Jean-Baptiste BOSSARD	1 classe (13ème)
Joinville mixte	1 classe (19ème)
Centrale mixte A	1 classe (12ème)
Damase LEGROS mixte B	2 classes (20ème et 21ème)
Rue BOUVET mixte B	1 classe (15ème)
Les Badamiers mixte	1 classe (20ème)
Champ Fleuri mixte	1 classe (13ème)
Les Lilas mixte	1 classe (15ème)
Eudoxie MONGE mixte	1 classe (14ème)
Jules REYDELLET mixte B	1 classe (13ème)
Philippe VINSON mixte	1 classe (10ème)
Montgaillard mixte	1 classe (11ème)

Enseignement pré-élémentaire

Saint-François 9ème	1 classe (1ère)
Chaudron SIDR IV	2 classes (6ème et 7ème)
Ilet à Quinquina mixte	1 classe (1ère)
Vauban	1 classe (8ème)
Candide Azéma	1 classe (10ème)
Sainte-Clotilde maternelle	1 classe (5ème)
Les Badamiers	2 classes (9ème et 10ème)
Vauban II	2 classes (1ère et 2ème)
Damase LEGROS	1 classe (9ème)
Centrale	1 classe (9ème)
Montagne 8ème	1 classe (4ème)

Enseignement spécialisé

Centrale mixte B	1 classe perfectionnement (2ème)
Damase LEGROS mixte A	1 classe perfectionnement (2ème)
Les Badamiers mixte	1 classe d'adaptation (1ère)
Champ Fleuri	1 classe d'adaptation (1ère)
Gabriel MACE	1 classe d'adaptation (1ère)
Champ Fleuri	1 classe perfectionnement D.P.P.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1 - St-Denis le 14 Janvier 1982
 Pour le Préfet, Le Secrétaire Général
 Signé : Michel CULTRIX
 Pour copie certifiée conforme
 Le Directeur des Finances et des
 Collectivités Locales,

Signé : M. Claude Alarcos